

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

CCAS de Champagney

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du CCAS, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif a été voté le 12 avril 2021 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. La section de fonctionnement

En 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 519.53 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 000 €, réparties ainsi :

Dépenses	Montant en euros	Recettes	Montant en euros
Charges à caractère général (bons de Noël, bons d'alimentations etc)	20 374.53	Dotation, subventions (subvention communale)	18 000
Charges de personnel	100.00		
Autres dépenses de gestion courante (frais d'installation présence verte)	45		
Total général	20 519.53	Total général	18 000

II. La section d'investissement

Il n'y a aucune dépense et recette en Investissement

Fait à CHAMPAGNEY, le 13 avril 2021

Madame la Présidente,
Marie-Claire FAIVRE

